

COLLOQUE

# Les deuxièmes rencontres du droit des assurances : les assurances collectives



**Lundi 7 avril 2025**  
**9h00 – 13h00**

*En Grand'chambre de la Cour de cassation*

S'inscrire  
en présentiel



**Sous la direction scientifique de :**

**Pierre-Grégoire MARLY**, professeur de droit au Conservatoire national des arts  
et métiers - Titulaire de la Chaire Assurance

**Savinien GRIGNON DUMOULIN**, premier avocat général à la deuxième chambre  
civile de la Cour de cassation

**9h00 Allocutions d'ouverture :**

- **Agnès MARTINEL**, *présidente de la deuxième chambre civile*
- **Savinien GRIGNON DUMOULIN**, *premier avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation*

**9h15 De la collectivité d'assurés à l'assurance collective :**

- **Pierre-Grégoire MARLY**, *professeur de droit privé, titulaire de la Chaire Assurance du CNAM*

**9h45 L'assurance collective de dommages : une nébuleuse ?**

Faut-il réécrire l'article L. 129-1 du Code des assurances ? Quel régime applicable aux assurances collectives de risques professionnels ? Quelle est la place de l'assurance pour compte ? Quelle configuration pour les assurances affinitaires ? Quel régime applicable en matière de distribution ?

Intervenants :

- **David NOGUERO**, *professeur de droit privé à l'Université Paris Cité*
- **Savinien GRIGNON DUMOULIN**, *premier avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation*
- **Mélodie LELOUP-VELAY**, *directrice juridique et conformité chez France Assureurs*

**11h00** Pause

**11h30 L'assurance de groupe : un paradigme ?**

Le régime légal est-il perfectible ? Quel est le rôle du souscripteur ? Est-il adapté à l'assurance emprunteur ? Quels événements peuvent perturber le déroulement du contrat de groupe ?

Intervenants :

- **Véronique NICOLAS**, *professeur de droit privé à l'université de Nantes*
- **Cécile BROUZES**, *conseillère référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation*
- **Hervé LASCOMBES**, *secrétaire général adjoint en charge des Affaires Juridiques et fiscales chez Société Générale Assurances*

**12h45 Propos conclusifs :**

- **Hervé LECUYER**, *professeur de droit privé à l'université de Paris-Panthéon Assas*

**13h00** Clôture